



**VersaillesGrandParc**  
communauté d'agglomération

C2330-Direction de la gestion des déchets-Déchèteries et Secteur Vallée de la Blèvre

## **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **N°dB.2023.007**

**Séance du 16 février 2023**

#### **Mise à jour du règlement de collecte et de ses annexes. Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc**

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 16 février 2023

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

Mme Sonia BRAU, Mme Marie-Hélène AUBERT.

-----

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 relative à engagement national pour l'environnement ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04, du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----

#### **Contexte**

Afin d'encadrer les dispositions relatives au service de collecte des déchets, notamment les règles de tri et de présentation des déchets, un règlement de collecte a été proposé aux communes de Versailles Grand Parc lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2007. Ce document présente le matériel mis à la disposition des usagers (particuliers ou professionnels), les types de déchets collectés et les règles de leur présentation à la collecte. Il encadre également l'utilisation des bacs, de certains sacs, et présente la liste précise des déchets relevant du service de collecte de Versailles Grand Parc.

L'évolution des services du marché de collecte nécessite notamment la prise en compte :

- du déploiement de la tarification Ecoresponsable sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole ;
- du changement du planning et des fréquences de collecte des déchets sur les communes de Châteaufort, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Le Chesnay-Rocquencourt, Fontenay-le-

Fleury et Noisy-le-Roi, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces changements sont liés à la diminution des fréquences de collecte ordures ménagères pour les communes pilotes Tarification Ecoresponsable et à l'harmonisation des jours et horaires de collecte sur l'ensemble de la commune du Chesnay-Rocquencourt dont le ramassage des déchets est désormais géré par le même collecteur Nicollin ;

- de l'arrêt, sur Versailles, de la dotation en sacs bordeaux plastiques pour les ordures ménagères qui étaient destinés aux producteurs n'ayant pas de place pour stocker un bac à leur adresse.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'approuver les termes du règlement de collecte des déchets et de ses annexes dont le cahier des prescriptions techniques ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le règlement de collecte des déchets ;
- 3) de charger les Maires de chaque commune membre d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*